

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

## AMENDEMENT

N ° CD148

présenté par

M. Valence, M. Adam, Mme Boyer, M. Brosse, M. Buchou, M. Causse, M. Pierre Cazeneuve,  
Mme Decodts, M. Fugit, M. Haury, Mme Heydel Grillere, Mme Le Feur, M. Lovisolo,  
Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Meynier-Millefert, Mme Miller, Mme Pitollat et Mme Tiegna

-----

### ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.